ZAC MULTISITES

CENTRE-BOURG / CLAIS / TOURAUDIERE

AVENANT N°2 DU 24 DÉCEMBRE 2025

AU TRAITÉ DE CONCESSION DU 07 MARS 2019

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

La **commune de PACÉ**

Représentée par Monsieur le Maire

En vertu des délibérations du Conseil municipal suivantes :

- *n°24/01 du 26 septembre 2017 décidant le lancement de la procédure de consultation en vue de désigner un concessionnaire d'aménagement,*
- *n°30/04 du 26 juin 2018 de création de la ZAC Bourg-Clais-Touraudière,*
- *n°32/07 du 18 décembre 2018 portant désignation de l'aménageur de la ZAC Bourg-Clais-Touraudière,*
- *n°23/02 du 19 septembre 2023 approuvant l'avenant n°1 au traité de concession*
- *n°38/06 du 08 décembre 2025 approuvant l'avenant n°2 au traité de concession ;*

Ci-après dénommée, « LE CONCÉDANT »

D'une part

ET,

La société dénommée **« LES 3 LIEUX », Société en Nom Collectif** au capital de 200.000 euros, ayant son siège social à RENNES (35000) – 19 boulevard de Beaumont, identifiée sous le numéro SIREN 848550737 et immatriculée au Registre du Commerce et des Société de RENNES,

Représentée par :

La Société dénommée **« GROUPE LAUNAY »** société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2.000.000,00 €, ayant son siège social à RENNES (35004), 19 boulevard de Beaumont, identifiée au SIREN sous le numéro 407 756 980 et immatriculée au Registre du Commerce de RENNES.

Elle-même représentée par Monsieur Franck LAUNAY, agissant en qualité de Président du Directoire de la Société.

OU

La société dénommée **« OMNIUM DE CONSTRUCTIONS DEVELOPPEMENTS LOCATION »**, par abréviation O.C.D.L, société par actions simplifiée au capital de 3 000 000 € dont le siège social est à RENNES, 2 place du Général Giraud, immatriculée au RCS de Rennes sous le n° B 739 202 166.

Et la société dénommée **« LOTISSEMENTS ET CONSTRUCTIONS SA »**, par abréviation LO.CO.SA., société par actions simplifiée au capital de 494 000 € dont le siège social est à RENNES, 11 galeries du théâtre, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de RENNES sous le n°B 335 015 970.

Représentées par Monsieur Michel GIBOIRE, agissant en sa qualité de Président du Directoire de la société O.C.D.L et de Président de la société LO.CO.SA.

Ci-après dénommée « LE CONCESSIONNAIRE »

D’autre part.

PRÉAMBULE

Par délibération n°17/18 du 14 juin 2016, la commune de Pacé a engagé les études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) multisites, portant sur la zone d'étude comprenant les secteurs Bourg – Clais – Touraudière, située sur la commune de Pacé, et a déterminé les modalités de la concertation du public en application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

Par délibération en date du 30 janvier 2018, le conseil municipal a arrêté le bilan de la concertation.

Par délibérations en date du 26 septembre et 19 décembre 2017, le concédant a décidé de confier la réalisation de l'opération à un concessionnaire et, à cette fin, d'engager une procédure de mise en concurrence, conformément aux dispositions des articles L. 300-4 et R. 300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Cette délibération a acquis un caractère définitif, par suite de l'absence de tous recours gracieux ou contentieux, de retrait ou de déféré préfectoral.

Après avoir approuvé le bilan de la mise à disposition par voie électronique du bilan de la concertation, du projet de dossier de création de ZAC Bourg-Clais-Touraudière comprenant l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale, le conseil municipal a créé la Zone d'Aménagement Concertée multi-sites dénommée « Bourg-Clais-Touraudière » par délibération n°30/04 du 26 juin 2018.

Par délibération du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal a désigné la société « LES 3 LIEUX » en qualité de concessionnaire de la ZAC multisites dénommée BOURG-CLAIS-TOURAUDIERE. Le traité de concession a été signé le 7 mars 2019 entre les parties.

Par délibération du 3 mars 2020, le Conseil Municipal de PACE a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC multisites « BOURG-CLAIS-TOURAUDIERE ».

L'article 17 du traité de concession précise que le programme prévisionnel des équipements de la ZAC sera complété ou amendé dans le cadre du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC. L'avenant n°1 au traité de concession a permis de modifier l'annexe n°3 au traité de concession visé dans l'article 17 et qui présente le programme des équipements publics.

L'article 22 du traité de concession décrit la liste prévisionnelle des équipements publics et précise qu'un avenant au traité de concession sera régularisé entre les parties dès lors que cette liste d'équipements, le montant et le taux de la participation affectée à chacun des équipements auront été validées par les collectivités compétentes. L'avenant n°1 au traité de concession a intégré l'échéancier de versement des participations à cet article.

L'avancement de la ZAC multisites « Bourg – Clais – Touraudière » a conduit à l'approbation d'un programme des équipements publics modificatif n°2 par délibération du conseil municipal n°38/05 du 08 décembre 2025 et par délibération du conseil métropolitain n°C2025-174 du 18 décembre 2025.

La modification n°2 vise à :

- Préciser le programme des équipements publics en dénommant les voies et espaces publics créés avec les noms de rue délibérés par le conseil municipal
- Revoir la répartition financière entre les différents travaux d'infrastructures déjà engagés par Rennes Métropole dans le centre-bourg en prenant en compte le coût actualisé des travaux
- Actualiser le coût des travaux du renforcement du réseau d'eau potable sur le secteur Touraudière (à la baisse par rapport au programme des équipements publics modificatif) et réaffecter la participation « aménageur » qui découle de cette baisse aux travaux d'infrastructures du centre-bourg
- Actualiser les dates de réalisation des équipements publics induits en fonction de l'avancée du projet

CECI EXPOSÉ, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – MODIFICATION DU TRAITÉ DE CONCESSION

Au regard des éléments exposés ci-avant, le présent avenant au traité de concession a vocation à modifier les articles 17, 22 et l'annexe 3 du traité de concession afin d'intégrer le programme des équipements publics modificatif et son échéancier de versement au traité de concession.

ARTICLE 2 – CONTENU DE L'AVENANT

- **Article 17 : Programme des travaux à la charge du concessionnaire**

L'article 17 du Traité de concession est ainsi modifié :

Le concessionnaire prendra à sa charge la réalisation :

- des équipements nécessaires à la desserte des constructions ou à l'usage privatif des habitants
- de tous les autres équipements propres à la ZAC, c'est-à-dire correspondant aux besoins des futurs habitants et usagers de la ZAC, à l'exception de ceux induits par la ZAC et soumis à participations

Le programme prévisionnel des équipements publics, modifié par délibération du conseil métropolitain n°C2025-174 du 18 décembre 2025 et du conseil municipal n°38/05 du 08 décembre 2025, est décrit en annexe n°3 des présentes.

L'aménageur réalisant à ses frais les équipements prévus à l'article R 331-6 du Code de l'urbanisme, les constructions édifiées dans le périmètre de la ZAC seront exemptées de la part intercommunale de la taxe d'aménagement.

- **Article 22 : Participation du concessionnaire au coût des équipements publics**

L'article 22 du Traité de concession est modifié comme suit :

L'opération n'est pas soumise à la part intercommunale de la taxe d'aménagement. Au vu des éléments financiers disponibles à la signature du présent traité de concession, l'équilibre du bilan financier prévisionnel de l'opération est assuré sans participation du concédant, ce qui doit rester un objectif du concessionnaire.

En sus des aménagements et équipements visés à l'article 17, et conformément aux dispositions de l'article L 311-4 du Code de l'urbanisme, le concessionnaire participera au financement des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans la ZAC. Lorsque la capacité des équipements programmés excède les besoins de l'opération, seule la fraction du coût proportionnel à ces besoins peut être mise à la charge du concessionnaire.

La liste desdits équipements publics est définie dans l'annexe n°3 du traité de concession réactualisée dans le cadre du présent avenant.

Le **montant global et forfaitaire** de la participation mise à la charge du concessionnaire s'élève à **SIX MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (6 200 000 €)**.

Compte-tenu de la durée prévisionnelle de la concession d'aménagement, le règlement de la participation mise à la charge du concessionnaire sera échelonné dans le temps.

Les parties ont convenu de l'échéancier, des faits générateurs de versement ainsi que des conditions d'exigibilité suivants :

Au titre de l'année	Participation aménageur Avenant n°2 au traité de concession	Condition d'exigibilité	Fait générateur du versement de la participation	Détail des bénéficiaires des participations			
				Participation versée à la commune de Pacé	Participation versée à Rennes Métropole	Participation versée à CEBR	Paiement direct aux entreprises pour reméandrage ruisseau
2020	295 000 €		Lancement études médiathèque	295 000 €			
2021	295 000 €	Démarrage des travaux de viabilité 1ère phase de la TR1 de la Clais	Lancement études équipements aquatique	295 000 €			
2022	295 000 €	Démarrage des travaux de viabilité 1ère phase de la TR2 de la Clais	Achèvement études médiathèque et équipement aquatique	295 000 €			
2023	295 000 €	Obtention de l'arrêté AEU Validation de la programmation du secteur Touraudière (nombre et typologies de logements, plan de composition)	OS démarrage travaux médiathèque et équipement aquatique	295 000 €			
2024	256 252 €	Démarrage travaux de viabilité 1ère phase de Touraudière TR1	Réalisation de 30% des travaux de la médiathèque et de l'équipement aquatique	150 000 €			
			PV réception travaux extension gendarmerie	75 448 €			
			Réalisation 1er pont-cadre travaux reméandrage ruisseau				30 804 €
2025	645 119 €	Achèvement travaux de viabilité 1ère phase Touraudière TR1	OS démarrage travaux centre technique municipal - paiement partiel	100 000 €			
			OS démarrage travaux espaces verts abords école - paiment partiel	38 750 €			
			PV réception travaux médiathèque et équipement aquatique - paiement partiel	100 000 €			
			OS démarrage travaux renforcement réseau AEP			201 064 €	
			Réalisation derniers ponts-cadres travaux reméandrage ruisseau				205 305 €
2026	748 860 €	Démarrage travaux de viabilité 1ère phase Touraudière TR2	PV réception travaux centre technique municipal - solde	465 860 €			
			PV réception travaux rue Camille Claudel et parking du centre	34 222 €	248 778 €		

Au titre de l'année	Participation aménageur Avenant n°2 au traité de concession	Condition d'exigibilité	Fait générateur du versement de la participation	Détail des bénéficiaires des participations			
				Participation versée à la commune de Pacé	Participation versée à Rennes Métropole	Participation versée à CEBR	Paiement direct aux entreprises pour reméandrage ruisseau
2027	620 484 €	Achèvement travaux de viabilité 1ère phase Touraudière TR2	PV réception travaux Carré An Diskuiz et bd Dumaine de la Josserie	12 790 €	128 262 €		
			PV réception travaux espaces verts abords école	150 472 €			
			PV réception travaux travaux Duc Jean V	3 637 €	65 465 €		
			OS de réception travaux renforcément réseau AEP			25 109 €	
			PV réception travaux équipement aquatique et médiathèque (solde)	97 571 €			
			OS démarrage travaux halle An Diskuiz	137 178 €			
2028	761 027 €	Démarrage travaux de viabilité 1ère phase Touraudière TR3	OS démarrage travaux La Clais - route de Gévezé	1 295 €	179 450 €		
			PV réception travaux phase 2 (travaux de finitions) rue Sarah Bernhardt	43 392 €	184 078 €		
			OS démarrage travaux parking école	4 359 €	25 357 €		
			OS démarrage travaux chemin de la Métairie	10 111 €	68 922 €		
			PV réception travaux halle An Diskuiz	137 178 €			
			PV réception travaux extension mairie	106 885 €			

Au titre de l'année	Participation aménageur Avenant n°2 au traité de concession	Condition d'exigibilité	Fait générateur du versement de la participation	Détail des bénéficiaires des participations			
				Participation versée à la commune de Pacé	Participation versée à Rennes Métropole	Participation versée à CEBR	Paiement direct aux entreprises pour reméandrage ruisseau
2029	714 429 €	Achèvement travaux de viabilité 1ère phase Touraudière TR3	OS démarrage travaux rue du Père Grignon		100 713 €		
			PV réception La Clais - route de Gévezé	1 295 €	179 450 €		
			OS démarrage travaux terrain de foot synthétique	100 000 €			
			OS démarrage travaux rue Brizeux	19 624 €	174 912 €		
			OS démarrage travaux adaptation voirie pour transports av Baiersdorf et Champalaune		138 435 €		
2030	147 877 €	Démarrage travaux de viabilité 1ère phase Touraudière TR4	OS démarrage travaux connexion piétonne route de la Crépinière	60 540 €			
			OS démarrage travaux Maison Maxime	57 158 €			
			OS démarrage travaux city stade	30 179 €			
2031	346 400 €	Achèvement travaux de viabilité 1ère phase Touraudière TR4	OS démarrage travaux sanitaires publics	37 724 €			
			PV réception travaux extension mairie (solde)	106 884 €			
			PV réception travaux terrain de foot synthétique (solde)	201 792 €			

Au titre de l'année	Participation aménageur Avenant n°2 au traité de concession	Condition d'exigibilité	Fait générateur du versement de la participation	Détail des bénéficiaires des participations			
				Participation versée à la commune de Pacé	Participation versée à Rennes Métropole	Participation versée à CEBR	Paiement direct aux entreprises pour reméandrage ruisseau
2032	310 391 €	Achèvement travaux de viabilité 1ère phase Touraudière TR4	OS démarrage travaux route de la Chapelle	13 405 €	255 214 €		
			OS démarrage travaux carrefour route de la Crespinière / Champalaune		41 772 €		
2033	116 242 €	Démarrage travaux de viabilité 1ère phase Touraudière TR5 (dernière tranche)	OS démarrage travaux parc agricole	116 242 €			
2034	352 919 €	Achèvement travaux de viabilité 1ère phase Touraudière TR5 (dernière tranche)	PV réception travaux Place St-Melaine	20 110 €	296 682 €		
			PV réception travaux rue de Châteaubriand	2 992 €	33 135 €		
TOTAL	6 200 000 €			3 617 093 €	2 120 625 €	226 173 €	236 109 €

Le concessionnaire s'obligera à acquitter chacun de ces versements dans les trente jours de la réception de l'état des sommes à payer.

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant est rendu exécutoire dans les conditions prévues par la règlementation en vigueur. Il prendra effet à compter de la date de réception par l'aménageur de sa notification par la commune, en application de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune s'oblige à informer le concessionnaire de l'envoi du présent avenant au contrôle de légalité de la Préfecture.

Aucune autre modification n'est apportée au Traité de concession avec lequel le présent avenant forme un tout indivisible. Ledit Traité de concession conserve toute sa portée et continue de produire tous ses effets dans ses autres dispositions.

En TROIS exemplaires originaux,

Fait à PACÉ

Le 24 décembre 2025

Sur 9 pages ne contenant aucun renvoi ni mot nul,

Commune de PACÉ	SNC Les 3 Lieux
Le maire,	Le concessionnaire,
Hervé Depouez	Messieurs Franck
	Launay et Michel Giboire

Annexe

Annexe 3 : Programme prévisionnel des équipements publics actualisé

ANNEXE 3 – PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS ACTUALISÉ

2. EQUIPEMENTS PUBLICS INDUITS INFRASTRUCTURE

Désignation des équipements		Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire	Coût						Part Rennes Métropole		Part Ville Pacé		Part aménageur	
					Coût total HT	Coût TTC	Coût MOE (7%)	Coût MOA (3%)	Montant FCTVA	Coût opération HT		HT		HT		HT
2. Equipements induits par la ZAC (infrastructures)																
Clais	Route de Gévezé, aménagement des carrefours et connexion des sentes piétonnes	Rennes Métropole	53% collectivité 47% Aménageur	Rennes Métropole	692 874 €	831 449 €	48 501 €	22 241 €		**763 616 €**	53%	404 717 €			47%	358 900 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	5 000 €	6 000 €	350 €	161 €		**5 511 €**			53%	2 921 €	47%	2 590 €
TOTAL Secteur Clais					**697 874 €**	**837 449 €**				**769 127 €**		**404 717 €**		**2 921 €**		**361 490 €**

Désignation des équipements		Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire	Coût						Part Rennes Métropole		Part Ville Pacé		Part aménageur	
					Coût total HT	Coût TTC	Coût MOE (7%)	Coût MOA (3%)	Montant FCTVA	Coût opération HT		HT		HT		HT
2. Equipements induits par la ZAC (infrastructures)																
Centre-bourg	Requalification de l'avenue Brizeux (S1) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	721 400 €	865 680 €	50 498 €	23 157 €		**795 055 €**	78%	620 143 €		- €	22%	174 912 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	80 935 €	97 122 €	5 665 €	2 598 €		**89 198 €**	78%			69 575 €	22%	19 624 €
	Abords espaces verts école Guy Gérard (S2)	Ville de Pacé	50% Collectivités 50% Aménageur	Ville de Pacé	343 385 €	412 062 €	24 037 €	11 023 €		**378 445 €**			50%	189 222 €	50%	189 222 €
	Réaménagement du chemin de la Métairie (S3) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	284 260 €	341 112 €	19 898 €	9 125 €		**313 283 €**	78%	244 361 €		- €	22%	68 922 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	41 700 €	50 040 €	2 919 €	1 339 €		**45 958 €**	78%			35 847 €	22%	10 111 €
	Réaménagement du parking de l'école Guy Gérard (S4)	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	104 580 €	125 496 €	7 321 €	3 357 €		**115 258 €**	78%	89 901 €		- €	22%	25 357 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	17 980 €	21 576 €	1 259 €	577 €		**19 816 €**	78%			15 456 €	22%	4 359 €
	Requalification de la place Saint Melaine (S5) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	1 223 625 €	1 468 350 €	85 654 €	39 278 €		**1 348 557 €**	78%	1 051 875 €		- €	22%	296 683 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	82 940 €	99 528 €	5 806 €	2 662 €		**91 408 €**	78%			71 298 €	22%	20 110 €
	Requalification de la rue Chateaubriand (S6) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	136 660 €	163 992 €	9 566 €	4 387 €		**150 613 €**	78%	117 478 €		- €	22%	33 135 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	12 340 €	14 808 €	864 €	396 €		**13 600 €**	78%			10 608 €	22%	2 992 €
	Création du parking du centre et de la rue Camille Claudel (S7), dont acquisition/démolition garage parcelle BE 228 et reprise murets en limite de propriété	Rennes Métropole	51% Collectivités 49% Aménageur	Rennes Métropole	460 675 €	552 810 €	32 247 €	14 788 €		**507 710 €**	51%	258 932 €		- €	49%	248 778 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	63 370 €	76 044 €	4 436 €	2 034 €		**69 840 €**	51%			35 618 €	49%	34 222 €
	Avenue Sarah Bernhardt : travaux **2de phase** (S8)	Rennes Métropole	49% Collectivés 51% Aménageur	Rennes Métropole	327 500 €	393 000 €	22 925 €	10 513 €		**360 938 €**	49%	176 859 €		- €	51%	184 078 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	77 200 €	92 640 €	5 404 €	2 478 €		**85 082 €**	49%			41 690 €	51%	43 392 €
	Travaux de renouvellement de réseaux EU/EP rue du père Grignon de Montfort et réfection de l'ensemble de la voie (S10-A)	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	415 375 €	498 450 €	29 076 €	13 334 €		**457 785 €**	78%	357 072 €		- €	22%	100 713 €
	Carré An Diskuiz et bd Dumaine de la Josserie (S11-A et S 11-B) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	529 000 €	634 800 €	37 030 €	16 981 €		**583 011 €**	78%	454 749 €		- €	22%	128 262 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	52 750 €	63 300 €	3 693 €	1 693 €		**58 136 €**			78%	45 346 €	22%	12 790 €
	Réaménagement Bd Duc Jean V (S11-C et S12) dont travaux renouvellement réseaux EU/EP par Rennes Métropole	Rennes Métropole	78% Collectivités 22% Aménageur	Rennes Métropole	270 000 €	324 000 €	18 900 €	8 667 €		**297 567 €**	78%	232 102 €		- €	22%	65 465 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	15 000 €	18 000 €	1 050 €	482 €		**16 532 €**		- €	78%	12 895 €	22%	3 637 €
TOTAL Secteur Centre-Bourg					**5 260 675 €**	**6 312 810 €**	**368 247 €**	**168 868 €**		**5 797 790 €**		**3 603 472 €**		**527 556 €**		**1 666 763 €**

Désignation des équipements		Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire	Coût						Part Rennes Métropole		Part Ville Pacé		Part aménageur	
					Coût total HT	Coût TTC	Coût MOE (7%)	Coût MOA (3%)	Montant FCTVA	Coût opération HT		HT		HT		HT
2. Equipements publics induits par la ZAC (infrastructures)																
Touraudière	Route de la Chapelle : reprise de la section courante de la chaussée + carrefours nord et sud + écluse au droit de la ferme	Rennes Métropole	47% Rennes Métropole 53% Aménageur	Rennes Métropole	436 925 €	524 310 €	30 585 €	14 025 €		**481 535 €**	47%	226 321 €			53%	255 214 €
		Ville de Pacé		Ville de Pacé	22 950 €	27 540 €	1 607 €	737 €		**25 293 €**			47%	11 888 €	53%	13 405 €
	Carrefour route de la Crespinière/Champalaune	Aménageur	47% Rennes Métropole 53% Aménageur	Rennes Métropole	71 513 €	85 816 €	5 006 €	2 296 €		**78 814 €**	47%	37 043 €			53%	41 772 €
	Connexions traversées piétonnes route de la Crespinière	Ville de Pacé	47% Ville de Pacé 53% Aménageur	Ville de Pacé	103 645 €	124 374 €	7 255 €	3 327 €		**114 227 €**			47%	53 687 €	53%	60 540 €
	Adaptation Transport en commun Av Baiersdorf et Champalaune	Rennes Métropole	47% Rennes Métropole 53% Aménageur	Rennes Métropole	237 000 €	284 400 €	16 590 €	7 608 €		**261 198 €**	47%	122 763 €			53%	138 435 €
Autres accompagnements Touraudière	Reméandrage ruisseau de la Crespinière (dont partie plan d'eau) et noue le long Av de la Crespinière	Eaux et Vilaine	100% Aménageur	Ville de Pacé	214 236 €	257 083 €	14 997 €	6 877 €		**236 109 €**					100%	236 109 €
	Renforcement AEP	Collectivité Eaux du Bassin Rennais	100% Aménageur	Collectivité Eaux du Bassin Rennais	226 172 €	271 407 €				**226 172 €**					100%	226 172 €
TOTAL Secteur Touraudière					**1 312 441 €**	**1 574 929 €**				**1 423 349 €**		**386 127 €**		**65 575 €**		**971 648 €**
TOTAL PARTICIPATION INFRASTRUCTURES												**4 394 316 €**		**596 051 €**	**- €**	**2 999 900 €**

3. EQUIPEMENTS PUBLIC INDUITS SUPERSTRUCTURE

Désignation des équipements		Maître d'ouvrage	Financement	Bénéficiaire/Gestionnaire	Coût						Part Rennes Métropole		Part Ville Pacé		Part aménageur	
					Coût total HT	Coût TTC	Coût MOE (11%)	Coût MOA (3%)	Montant FCTVA	Coût opération HT		HT		HT		HT
Ville de Pacé	Equipement aquatique	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	3 537 000 €	4 244 400 €	389 070 €	106 110 €	696 251 €	**4 043 329 €**			78%	3 153 796 €	22%	889 532 €
	Rénovation, extension de la médiathèque	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	2 537 000 €	3 044 400 €	279 070 €	76 110 €	499 403 €	**2 900 177 €**			78%	2 262 138 €	22%	638 039 €
	Centre technique municipal	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	2 250 000 €	2 700 000 €	247 500 €	67 500 €	442 908 €	**2 572 092 €**			78%	2 006 232 €	22%	565 860 €
	City stade	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	120 000 €	144 000 €	13 200 €	3 600 €	23 622 €	**137 178 €**			78%	106 999 €	22%	30 179 €
	Halle An Diskuiz	Ville de Pacé	40% Aménageur 60% ville de Pacé	Ville de Pacé	600 000 €	720 000 €	66 000 €	18 000 €	118 109 €	**685 891 €**			60%	411 535 €	40%	274 356 €
	Extension gendarmerie	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	300 000 €	360 000 €	33 000 €	9 000 €	59 054 €	**342 946 €**			78%	267 498 €	22%	75 448 €
	Extension mairie	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	850 000 €	1 020 000 €	93 500 €	25 500 €	167 321 €	**971 679 €**			78%	757 910 €	22%	213 769 €
	Terrain de foot synthétique, renforcement de l'éclairage et des vestiaires	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	1 200 000 €	1 440 000 €	132 000 €	36 000 €	236 218 €	**1 371 782 €**			78%	1 069 990 €	22%	301 792 €
	Sanitaires publics	Ville de Pacé	22% Aménageur 78% ville de Pacé	Ville de Pacé	150 000 €	180 000 €	16 500 €	4 500 €	29 527 €	**171 473 €**			78%	133 749 €	22%	37 724 €
	Maison Maxime	Ville de Pacé	50% Aménageur 50% ville de Pacé	Ville de Pacé	100 000 €	120 000 €	11 000 €	3 000 €	19 685 €	**114 315 €**			50%	57 158 €	50%	57 158 €
	Parc agricole Touraudière	Ville de Pacé	50% Aménageur 50% ville de Pacé	Ville de Pacé	203 371 €	244 045 €	22 371 €	6 101 €	40 033 €	**232 484 €**			50%	116 242 €	50%	116 242 €
TOTAL PARTICIPATION SUPERSTRUCTURE					**11 847 371 €**	**14 216 845 €**			**2 332 131 €**	**13 543 346 €**				**10 343 246 €**		**3 200 100 €**

TOTAL PARTICIPATION	**6 200 000 €**